# Aperçu des participants

|  |  |
| --- | --- |
| Présent(e) | Nom |
|  | Noémie Wouters -POD MI |
|  | Alyssandre Deforest – POD MI |
|  | Anita Opfergelt – POD MI |
|  | Fanny Lason – POD MI |
|  | Caroline Van Der Hoeven – BAPN |
|  | Saskia Jacobs - BAPN |
|  | Christine Mahy - RWLP |
|  | Marieka Vandewiele – Steunpunt |
|  | Luc Maertens – reset Vlaanderen |
|  | Emilie De Smet – conseil supérieur National des Personnes Handicapées (alteo ASBL)  |
|  | Muriel Dossin - minsoc |
|  | Koen Geirnaert – OCMW Gent |
|  | Nele Schroyen - VVSG |
|  | Shirley Ovaere - VVSG |
|  | Audric Engelen - CREG |
|  | Steffi De Craemer – Beweging.net |
|  | Simon Hurd – federeation des CPAS de wallonie |
|  | Patrick Debucquois – Directeur-adjoint Caritas secours francophone et germanophone |
|  | Renaud Vivien (FDSS) |
|  | Liévin Chemin (CSC Bruxellois) |
|  | Luc bolessens- Front commun SPF |
|  | Noellie Denomerenge - RWLP |

*Document en cours de validation par les participants.*

# Introduction

Ce groupe de travail s’inscrit dans le cadre de l’élaboration du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Il vise à recueillir les constats de terrain et les recommandations concrètes en lien avec l’évolution du pouvoir d’achat, les aides sociales, la fiscalité, l’accès aux droits et aux services essentiels.

#  Constats et recommandations

**Remarques préliminaires**

Une sécurité sociale forte renforce le pouvoir d’achat. Il faut donc investir structurellement dans une sécurité sociale solide. Ce n’est pas au pouvoir d’achat de garantir une sécurité sociale plus forte. Le pouvoir d’achat exige avant tout un revenu et des allocations qui assurent une vie digne.

Le groupe de travail demande que la 2e mesure « renforcer les revenus les plus bas (…) » soit complétée par « (…) et allocations par une augmentation supplémentaire en deux étapes des salaires minimums ».

Le groupe de travail formule également des réserves sur la mesure proposée : « la réforme fiscale prévoit un soutien financier et des baisses d’impôts pour les ménages, ce qui permettra de mieux maîtriser les coûts de la transition énergétique ».

En effet, il reste à voir si une hausse des bas revenus se traduira effectivement par un gain net après impôts. De plus, il y a un risque d’augmentation parallèle des prix à la consommation.
Le groupe souligne donc la nécessité d’une régulation des prix des biens et services de base, y compris en ce qui concerne les écarts de prix entre les achats en magasin et en ligne.

1. **Chômage et emploi**

**Constats :**

* La limitation dans le temps du droit au chômage affecterait un tiers des bénéficiaires, principalement les femmes cohabitantes et les familles monoparentales.
* L'accès à l'emploi pour ces publics est limité (ex. horaires incompatibles avec les obligations parentales).
* Changer d'emploi sans pénalité n'est permis qu'une fois, ce qui est trop restrictif.
* Indexation inégale selon le statut ou le secteur (indexation annuelle pour les ouvrier alors que d’autres secteurs ont une indexation trimestrielle)

**Recommandations :**

* Étude d’impact sur la réforme du chômage.
* Préparer la transition vers la limitation du chômage de manière progressive et concertée. Ce changement ne peut pas opérer du jour au lendemain, il faut le préparer et agir selon une approche phasée, impliquer les partenaires.
* Garantir un accompagnement pour les publics vulnérables.
* Reconnaître la spécificité de certaines situations (monoparentalité, horaires atypiques).
* Renforcer les revenus les plus bas et les différents types d’allocations sociales.
* Garantir une équité entre les différents statuts et secteurs.
* Investir davantage sur le terrain (CPAS, associations)
1. **Aides sociales et allocations**

**Constats :**

* Les allocations sociales restent inférieures au seuil de pauvreté.
* Diminution prévue de 50% de l'aide alimentaire, malgré les recommandations contraires du Conseil Supérieur de la Santé.
* L’aide au niveau des revenus est plus efficaces que l’aide en nature.
* Le plafonnement des allocations est perçu comme un outil de contrôle social.
* Les personnes précaires doivent continuellement justifier leurs besoins, leur état de nécessité et leur précarité.
* 50% des bénéficiaires potentiels de la GRAPA ne la reçoivent pas.

**Recommandations :**

* Rehausser les allocations pour dépasser le seuil de pauvreté.
* Maintenir et élargir le tarif social actuel.
* Donner la priorité à l’aide en revenu par rapport à l’aide en nature.
* Supprimer la nécessité de preuves constantes pour les besoins de base.
* Garantir un revenu d'intégration et des compléments pour les étudiants en difficulté.
* Organiser une concertation annuelle avec les personnes en situation de pauvreté.
* Augmenter le montant des allocations au même titre que les salaires.
* Elargir le cadre des droits sociaux aux primo-arrivants.
* Tenir compte des situations personnelles (coûts supplémentaires pour personnes handicapées, familles monoparentales, etc).
* Limiter le statut BIM sur base des statuts plutôt que les revenus.
* Automatisation des droits sociaux, contenu en langage accessible
1. **Logement et énergie**

**Constats :**

* Accès limité aux contrats d'énergie les plus avantageux (accessibles uniquement en ligne).
* Coûts cachés entre locataires (ex. facturation de consommation durant les périodes vacantes si les formulaires de changement de locataires ne sont pas signés).
* Impact du logement sur la santé et donc sur le pouvoir d'achat.
* Pas de données fiables sur le coût moyen des loyers.
* La crise du logement a un impact sur le pouvoir d’achat. Le fédéral est compétent en matière de taxation des revenus et des loyers.
* La prime énergie ne permet pas d’arriver au même niveau que le prix au KW du tarif social.
* Logement = compétence partagée et non une compétence usurpée.

**Recommandations :**

* Sauvegarder le tarif social énergie (voire l’étendre, notamment pour les bénéficiaires des allocation majorées).
* Enregistrer les baux et responsabiliser le ministère des finances.
* Passer par l'État pour la perception des loyers.
* Favoriser un parc de logements abordables et énergétiquement performants.
* Cibler fiscalement les logements précaires (ex. rénovation sans explosion du loyer pour les logements les plus précaires).
* Parc logement énergie : financer le long terme en gardant le court terme, le temps que le long terme fasse effet.
* Maintenir l’accueil hivernal.
* Réaffirmer la gratuité des services publics, notamment en matière de santé.
1. **Administration et procédures**

**Constats :**

* Lourdeur administrative dans les CPAS.
* Volonté d’accélérer de la procédure pour dettes non contestées -> décisions judiciaires raccourcies.
* Difficulté à appliquer le code de droit économique pour protéger le consommateur.

**Recommandations :**

* Réduire la charge administrative dans les services sociaux.
* Clarifier le statut du code économique et garantir sa primauté lorsqu’il est favorable au consommateur.
* Développer un service proactif d’information et d’attribution automatique des droits.
* Consulter plus régulièrement les experts du vécu
* La gestion des dossiers « handicap » doit être la même, peu importe la région.
* Concertation annuelle avec les personnes en situation de pauvreté.
1. **Pouvoir d'achat et consommation**

**Constats :**

* Le pouvoir d'achat détermine l'accès à une alimentation choisie et de qualité.
* De nouvelles lignes directrices de l’OMS ont été publiées. Toutefois, les aides alimentaires (colis) offrent peu de fruits et légumes frais, et consistent souvent en surplus alimentaires et dons de charité.
* Le pouvoir d’achat détermine l’accès à la santé. L’engorgement des urgence est en partie causée par le nombre de personnes qui ne vont pas chez le généraliste pour éviter de payer toute suite.
* Les achats en grande quantité offrent des avantages inaccessibles aux petits budgets.
* Les achats en ligne sont souvent moins coûteux (ex : tickets SNCB).
* Recours aux crédits alimentaires augmente le risque de surendettement.
* Responsabilité du fédéral dans la publicité pour les crédits/prêts.
* Le terme "pouvoir d'achat" peut porter à confusion : proposition de parler de "pouvoir de vivre".
* Hausse prévue de la TVA (de 9 à 21 %) sur les biens culturels.

**Recommandations :**

* TVA minimale sur les produits essentiels et régulation des prix des biens vitaux.
* Encadrer la publicité sur les crédits à la consommation.
* Repenser la terminologie pour une meilleure prise en compte des besoins essentiels.
* Reconsidérer la hausse de la TVA sur les biens culturels dans le contexte de la suppression du fonds PAS.
* Interdire les surcoût pour des services/produits qui ne sont pas achetés en ligne.
1. **Éducation et jeunesse**

**Constats :**

* Difficultés pour les jeunes malades chroniques à accéder aux aides.
* Risque que le CPAS pousse les étudiants à travailler au détriment des études.

**Recommandations :**

* Accorder un RIS et des compléments aux étudiants sans contrepartie.
* Maintenir les compléments pour études supérieures.
1. **Divers**
* Corriger les inégalités structurelles (selon les diplômes et statut social) dans les avantages sociaux (chèques repas, écochèques, primes…).
* La loi sur le vagabondage pose question -> Abroger ou amender la loi sur le vagabondage.
* Les exigences européennes en matière écologique sont difficiles à respecter -> Financer la transition de manière à ne pas pénaliser les plus vulnérables.
* La participation à la vie sociale est un levier reconnu de lutte contre la pauvreté -> Renforcer les mécanismes de participation des personnes concernées.
* Campagnes de sensibilisation sur les forces du public précarisé.
* Inégalités dans le système de primes écologiques pour les véhicules électriques. -> Réformer le système pour le rendre plus équitable. Au lieu d’octroyer des primes pour les voitures électriques, il faudrait investir dans les transports en commun – au moyen du Fonds social pour le climat. Ce n’est pas uniquement la transition énergétique qui compte, mais aussi l’égalité énergétique.
* Améliorer l’accessibilité aux services de garde d’enfants, quelle que soit la situation professionnelle des parents.
* Surendettement : supprimer les frais d’huissiers pour pouvoir rembourser les dettes.
* Disponibilité des services de garde d’enfant. Donner l’accessibilité à toutes les mamans, qu’elles travaillent ou non.